

CAHIER DES CHARGES

Mise en concurrence pour l'achat d'une prestation de services

(conformément à l'article 11 du règlement (CE) n°10 81-2006 dans le cadre de la passation des marchés publics européens de faible valeur)

« Prévention des addictions et des comportements à risques en milieu professionnel »

ACI Recyk Bois

15 salariés en insertion

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1. L'Espérance Formation Insertion

L'association L'Espérance Formation Insertion a été créée en avril 2015 pour gérer, mettre en œuvre, promouvoir et développer les activités de formation continue et d'insertion du Patronage Saint Louis. La création de cette association - filiale métier répond à une exigence d'application d'une convention collective spécifique aux activités d'insertion et de formation professionnelle et différente du protocole social qui s'applique aux autres activités du Patronage Saint Louis.

1.2. Présentation du dispositif ACI

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sont des dispositifs conventionnés par l'Etat, ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'ACI organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. Les ACI se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

L'objectif est d'amener les participants vers une qualification dans le domaine des « métiers verts » et de l'environnement (Transformation et revalorisation du bois, etc...).

2. OBJECTIFS/METHODE PEDAGOGIQUE/ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

2.1. Contenu et répartition du module de formation

2.1.1. Utiliser les techniques de l'information et de la communication (M2)

2.1.1.1. Objectifs

- Alerter les consommateurs potentiels ou existants des risques spécifiques en milieu professionnel
- Informer les salariés en parcours d'insertion sur les risques et les conséquences liés à la consommation des produits psychoactifs
- Informer les salariés en parcours d'insertion sur la législation en vigueur

2.1.1.2. Durée et alternance

La durée moyenne est fixée à 14 heures maximum.

2.1.1.3. Evaluation

- Nombre de participants
- Degré de satisfaction et de connaissance des salariés en parcours
- Bilan quantitatif des interventions et impact dans le changement des représentations des salariés en parcours

3. Répartition des modules de formation

Le prestataire s'engage donc à organiser et exécuter la prestation selon la décomposition suivante :

Temps de formation en centre	Total
14 Heures	14 h

3.1. Conditions pédagogiques particulières, éléments de contenu

- Méthodes pédagogiques adaptées à chacun alternant une approche théorique et pratique.
- L'Espérance Formation Insertion mettra à disposition du prestataire, les moyens pédagogiques suivants
 - salle de cours
 - Vidéo projecteur
 - Paper Board + Feutres

3.2. Public visé

15 salariés-ées polyvalents-es en parcours d'insertion en ACI, rencontrant des difficultés en matière de savoirs de base et exposés à la fracture numérique.

4. FORME ATTENDUE DE LA REPONSE PEDAGOGIQUE AU CAHIER DES CHARGES

Votre proposition détaillera plus particulièrement les éléments suivants :

- La reformulation de la demande et des enjeux perçus
- La connaissance spécifique du secteur, du public, du module, par le formateur
- Les différents éléments relatifs au public visé par l'action
- Le projet d'action du module et ses modalités pédagogiques
 - Programme de formation
 - Supports pédagogiques proposés (tests d'évaluation, séquences pédagogiques, etc...)
- Les conditions d'organisation de l'action
- Le coût de l'action
- Les références du prestataire
- Les éléments complémentaires que le prestataire juge utiles pour la compréhension de sa proposition de formation

5. Zone de déroulement

In situ, sur le site de L'Espérance Formation Insertion sis 4 rue Adolphe Trillard, route de Chateauboeuf, 97200 Fort de France

6. Démarrage prévisionnel

Mars 2018

7. OBLIGATION DE PUBLICITE DU FSE

Les actions proposées dans le cadre des Ateliers Chantier d'Insertion sont cofinancées par le FSE, et à ce titre, les prestataires devront s'assurer de la présence sur leurs supports pédagogiques et de communication des éléments suivants :

- L'emblème de l'Union européenne (conformément aux normes graphiques officielles) et la mention du fonds concerné qui est pour le FSE : « Fonds Social Européen »



- Le logo national « l'Europe s'engage en Martinique ».



- La mention « *L'Atelier Chantier d'Insertion est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel FSE Martinique « Emploi et Inclusion » 2014-2020* ».

8. SELECTION DES OFFRES

L'Esperance Formation Insertion sélectionnera les propositions de formation selon les critères suivants :

- **COMPETENCES** 30 %
 - Méthodes et moyens pédagogiques adaptés au(x) public(s) cible(s) et à l'action ;
 - Structure du projet de l'action en cohérence avec les objectifs professionnels recherchés
 - Cohérence du dispositif d'évaluation prévu
- **PRIX** 30 %
- **EXPERIENCE/REFERENCE** 40 %
 - Connaissance du sujet à traiter (références prestataire)
 - Connaissance du secteur socio-professionnel et des publics rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle

9. CONDITIONS DE RECEPTION DES OFFRES

9.1. Pièces justificatives

Le dossier comprendra les renseignements suivants :

- Une lettre de candidature
- Une présentation du ou de la candidat(e) et de ses principales références datant de moins de trois ans et vérifiables pour des prestations similaires.
- Un mémoire technique dans lequel le candidat décrira sa méthodologie, son organisation, les outils et le matériel nécessaire à la réalisation de la prestation
- Tout élément complémentaire que le prestataire jugera utile pour la compréhension de sa proposition de formation.

9.2. Conditions de remise des offres

Les pièces constitutives de l'offre seront placées sous enveloppe unique avec la mention suivante : « Prestation « Prévention des addictions et des comportements à risques en milieu professionnel » dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion.

Les plis seront remis en :

- Format papier en deux exemplaires au Secrétariat du Pôle Insertion Patronage Saint Louis, 4 rue Adolphe Trillard, route de Chateauboeuf, 97200 Fort de France
- Par voie électronique à l'adresse suivante : steve.dacy@lesperancepsl.org

9.3. Date limite de réception des offres

Le lundi 26 février 2018 à 12h00 précises (heure Martinique)

10. CONTACT (Pour toute information complémentaire, veuillez contacter)

**Steve
DACY
Responsable Pôle Insertion**

 : 0596 75 01 93 # 3

 : +596 696 23 94 84

 : steve.dacy@lesperancepsl.org